

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

Le 11 décembre 2023 à 19h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 5 décembre 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 25

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
ATANI Béatrice, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, de MIEULLE Roger, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : LEDERNET Christian (pouvoir à LECOURT Sylvie), CHERRÉ Christelle (pouvoir à HUMEAU Emmanuelle), THIBAUT Jean-Paul (pouvoir à de MIEULLE Roger)

Absent excusé : de RICHEMONT Xavier

Absent : Néant

Secrétaire de Séance : MARTIN Denis.

DCM N° 2023 – 096 : SUPPRESSION DES BUDGETS ANNEXES CAMPING ET IRRIGATION

Monsieur le Maire donne la parole à Mme ATANI Béatrice, adjointe au Maire chargée des finances et du budget.

BUDGET ANNEXE CAMPING :

Madame ATANI rappelle que par courrier en date du 12 décembre 2022, les services de la Préfecture de Maine et Loire faisaient savoir à M. le Maire s'interrogeaient sur le bien-fondé de la qualification du budget annexe camping en SPIC (Service Public Industriel et Commercial). Ces services souhaitent que la commune se rapproche de son Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) de son service de gestion comptable.

Après avoir recueilli l'avis du CDL, Madame ATANI propose de dissoudre le budget ANNEXE CAMPING au 31 décembre 2023. Ses soldes seront alors repris au BUDGET GENERAL 2024 de la COMMUNE.

BUDGET ANNEXE IRRIGATION :

Madame ATANI rappelle que par délibération en date du 13 septembre 2021 le Conseil Municipal avait accepté la cession de l'actif du réseau communal d'irrigation à l'association SARTIRRIG. Depuis la saison d'arrosage 2022 le service communal « irrigation » n'exerce de fait plus son activité. Le BUDGET ANNEXE IRRIGATION n'a donc plus lieu d'exister.

Après avoir recueilli l'avis du CDL, Madame ATANI propose de dissoudre le budget ANNEXE IRRIGATION au 31 décembre 2023. Ses soldes seront alors repris au BUDGET GENERAL 2024 de la COMMUNE.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de dissoudre les budgets ANNEXES CAMPING et IRRIGATION à la date du 31 décembre 2023.
- de reprendre les résultats de ces budgets annexes au BUDGET GENERAL 2024 de la COMMUNE,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les opérations nécessaires à ces dissolutions.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGÉ EN ANJOU.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20231211-DCM2023-096-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023